

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-82

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE TERRAINS ET  
DE LOCAUX AVEC LE FCL TENNIS  
– AVENANT N° 1

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : D. COUTURIER**

Par délibération n°2015-114 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de terrains et de locaux en faveur du FCL Tennis.

Afin d'améliorer le fonctionnement du club, un local supplémentaire dans le même bâtiment peut lui être attribué.

Ainsi le FCL Tennis bénéficiera en plus des locaux déjà mis à disposition, d'une salle de musculation de 51,42 m².

L'accès à la terrasse de 285 m² au 1<sup>er</sup> étage du club house, accessible depuis les locaux mis à disposition en exclusivité pourra être mutualisée ponctuellement après réservation auprès du service Vie Associative et selon sa disponibilité.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
à la majorité, par 36 voix pour, 4 contre et 1 abstention,

- **APPROUVE**

l'avenant n°1 entre la Ville et le FCL Tennis,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET